

## POURQUOI SUIVRE NOS FORMATIONS EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL ?

**Nos formations dans le domaine de la santé physique, mentale et sécurité au travail,** ont pour objectifs de :

- **répondre** au mieux à vos obligations réglementaires
- **former** votre personnel sur les fondamentaux de la prévention des risques
- **gagner** en efficacité et pertinence sur vos actions en santé et sécurité au travail
- **mettre en œuvre un** plan de prévention afin d'évaluer les risques et définir le plan d'action à mettre en place.

Ces facteurs contribuent pour beaucoup à la **productivité** et à **l'efficacité au travail**.

## QUEL TYPE DE PEDAGOGIE ?

**Notre pédagogie** est basée sur la compréhension des attentes des collaborateurs, avec la prise en compte des difficultés auxquelles ils font face, comme la complexité de leurs tâches etc.(Développement de l'empathie etc.)

Lors d'une formation en sécurité, santé et qualité de vie au travail, notre équipe vous assiste dans la prévention du **risque de burn-out**, **l'accompagnement des équipes** et l'amélioration des **conditions de travail**.

## A QUEL PUBLIC S'ADRESSE NOS FORMATIONS ?

Nos formations professionnelles en santé, sécurité et <sup>1</sup>RPS s'adressent **aux entreprises privées et publiques qui aspirent au progrès sociétal et à la performance**.

<sup>1</sup> RPS : risques psychosociaux

## NOS PROGRAMMES DE FORMATION EN SANTÉ PHYSIQUE, MENTALE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL METTENT EN LUMIÈRE :

- **les fondamentaux** de la prévention des risques lors de l'intervention des entreprises extérieures dans l'entreprise utilisatrice
- **les acteurs** de la sécurité et de la prévention des risques
- **les situations à risque**
- **l'évaluation des risques** comme préalable avant toute action ou intervention
- **le socle réglementaire** indispensable de connaître pour vos opérations de construction ou de maintenance sous décrets réglementaires

## DANS LA SECTION RPS-DUERP, NOUS ABORDONS PLUS PRÉCISEMENT :

- **l'évaluation et la prévention** des risques psychosociaux ;
- **l'inscription** des RPS dans le DUERP
- **la réglementation** ;
- le **plan d'action** de réduction des RPS
- les **indicateurs** de suivi

## L'ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Dans un contexte de crise économique, et social, mais également de l'évolution du cadre réglementaire de la responsabilité sociétale des entreprises, **les négligences de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie au travail coûtent très cher** à une entreprise.

## LE CAPITAL HUMAIN, UN ENJEU MAJEUR

Aujourd'hui, le <sup>2</sup>capital humain devient **un enjeu majeur** pour la productivité des entreprises, la lutte contre le chômage, l'employabilité d'un individu.

Suivre une **formation en santé, sécurité au travail est pour une entreprise l'assurance de constater une nette réduction des risques psychosociaux au sein de son entreprise**, en contribuant à une meilleure qualité de vie et en offrant des conditions de travail optimisées le constat est sans appel, c'est gagnant/gagnant !

## GAGNER EN COMPÉTITIVITÉ

Les dirigeants qui prêtent attention au bien-être des salariés observent une recrudescence **de leur compétitivité et de leur productivité.**

Il est également utile de rappeler que la formation en santé et sécurité au travail :

1. Est une obligation réglementaire pour l'employeur (Art . L4121-1 et suivants du code du travail)
2. La formation en prévention est une recommandation des branches professionnelles (les bonnes pratiques de prévention des risques liés à votre activité)
3. Est un gage de performance pour votre entreprise ou structure par l'amélioration des conditions de travail et la réduction des accidents de travail et maladies professionnelles

---

<sup>2</sup> Le **capital humain** se définit comme l'ensemble des compétences et connaissances détenues par une population active, et valorisables sur le marché du travail